

COMMUNE DE POUANT

PROCÈS - VERBAL
de la
Séance du 28 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juillet ;

Le Conseil Municipal de Pouant, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PROUST, Maire.

Date de convocation le 11/07/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mr PROUST Jacques, Mr POIRIER Jean-Louis, Mme BRILLAULT Catherine, Mr LECOMTE Jacques, Mme BASSEREAU Christine, Mr BRISSEAU Guy et Mr AUCHER Jean-Yves.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme LHUILLIER Sylvie a donné pouvoir à Mme BRILLAULT Catherine, Mr BOUSSEAU Roch a donné pouvoir à Mr BRISSEAU Guy, Mme BONNIN Vanessa a donné pouvoir à Mme BASSEREAU Christine et Mr GUIN Yovan a donné pouvoir à Mr PROUST Jacques.

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de représentés : 04

Nombre d'absents : 00

Nombre de votants : 11

Participants : Mme PINEAU Florence en qualité de secrétaire de Mairie.

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme BRILLAULT Catherine est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance

Mr Le Maire après avoir constaté le quorum ouvre la séance à 20h00.

Mr le Maire demande de rajouter le point à l'ordre du jour :

7. Délibération de garantie pour chacun des contrats du prêt contracté par Habitat de la Vienne auprès

de la Caisse des Dépôt et Consignations.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le rajout du point préalablement indiqué ci-dessus.

Ordre du jour :

-Approbation du Compte rendu du 11 juin 2025 ;

Décisions du Maire :

1. Délibération pour la convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
2. Projet de parking à l'ancienne école.
3. Etude du devis de Mr REIGNIER Michael pour le remplacement de la bouche d'arrosage;
4. Information sur le dossier de l'agent CNRACL ;
5. Point sur le contrat intérimaire de Damien Joly ;
6. Information sur le recensement de 2026

✓ Questions diverses

Approbation du compte rendu du 11 juin 2025.

Mr le Maire porte au vote l'approbation du procès-verbal.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du 11 juin 2025.

DÉCISIONS

prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire

Décision :

Une commande de nouveaux drapeaux tricolores sur mâts pour le monument aux morts a été passée à la Manufacture des Drapeaux UNIC pour un montant de 84.09 HT soit un total de 100,91 € TTC.

1/ DMC 2025/07/01 : Délibération pour la convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne.

En date du 20 juin 2025, l'Agence des Territoires de la Vienne demande une mise à jour de la convention d'adhésion AT 86.

Cette nouvelle convention mise à jour intègre notamment de nouveaux services qui méritent d'être actualisées par rapport au contexte général.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter au conseil municipal cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- D'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
- D'approuver ses nouvelles conditions générales ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2 / Projet de parking à l'ancienne école.

Vu l'encombrement du stationnement des voitures rue de la Forge, il est soumis au conseil d'envisager un aménagement futur pour créer un stationnement à l'ancienne école.

Il est demandé au conseil municipal de prendre le temps de la réflexion.

3/ Etude du devis de Mr REIGNIER Michael pour le remplacement de la bouche d'arrosage

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été noté que la bouche d'arrosage de la Place Jean Catin présente un dysfonctionnement.

Une estimation financière a été sollicitée auprès de la société Michael REIGNIER.

Les coûts des travaux s'élèvent à 845,29 € hors taxes, ce qui correspond à 1 014,35 € toutes taxes comprises.

Le Maire sollicite l'opinion du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide de ne pas y donner une suite favorable.

4/ Information sur le dossier de l'agent CNRACL.

Mr le Maire annonce au conseil municipal que l'agent CNRACL, Mr Gael BONNIN a donné sa démission de son poste d'Agent Technique Titulaire au 17 juillet 2025 (au matin).

Mr Gael BONNIN a pris sa décision en date du 25 juin 2025 et aucun préavis n'a été demandé d'un accord commun.

La collectivité lui a soldé ses congés payés.

5 / Point sur le contrat intérimaire de Mr Damien JOLY.

La collectivité a contracté Mr Damien Joly en tant qu'intérimaire de Manpower du 15 mai 2025 au 15 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire de 16h/semaine.

Différents travaux de tonte, d'entretien urgents ont été réalisés.

Le conseil municipal souhaite créer un emploi d'agent technique territorial contractuel de 12h/semaine pour septembre 2025.

6/ Information sur le Recensement de la population en 2026.

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

L'agent recenseur désigné est Mr Bernard BLAINEAU.

Une formation est prévue courant octobre à Berthegon.

7/ DMC 2050702 : Délibération de garantie pour chacun des contrats du prêt contracté par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations.

Afin de permettre le déblocage des fonds concernant l'opération visée en objet, Mr Frederic CORNET

Chargé d'Opérations Financières de l'Office public de l'habitat de la Vienne à l'honneur d'inviter Mr le Maire à demander de bien vouloir inviter le Conseil Municipal pour délibérer à se porter garant du prêt contracté par Habitat de la Vienne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mr le Maire fait lecture des Articles suivants :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE POUANT accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 50 8338,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du

Contrat de prêt N° 176041, constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 50 8338,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après avoir pris connaissance des différents articles de cette affaire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver à se porter garant du prêt contracté par Habitat de la Vienne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les articles précités précédemment ;
- D'approuver ses conditions générales de garantie de la collectivité ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal des points divers suivants :

1. Lecture de la Délibération N° CC-2025-07-131, nomenclature N° 5.7 du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays Loudunais de la séance du 1 juillet 2025.

Il est à préciser que tous documents concernant la mise en place progressive du PLUI seront obligatoirement mis à disposition pour consultation et questions en Mairie et sur le site Intramuros Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays Loudunais sur notre site INTRAMUROS : <https://www.intramuros.org/pouant>.

2. L'entreprise EMI 79 a soumis une offre commerciale pour remplacer le défibrillateur de 2017, qui n'est plus sous garantie, installé dans la salle polyvalente. Face aux deux estimations fournies, le conseil prend le temps de la réflexion et souhaite une comparaison des tarifs avec un autre prestataire.

3. Pour donner suite à la mise en place d'un nouveau compteur électrique pour le raccordement du fournisseur de pain, la société SOCOTEC a réalisé une inspection. A la visite du Consuel, le raccordement sera donc mis en service.

4. Dans la continuité des actions menées avec la mairie, avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles et avec les bureaux d'étude, Verso Energy rentre dans la dernière phase avant un dépôt de dossier en Préfecture, prévu fin d'année, pour recueillir les autorisations administratives nécessaires. C'est pourquoi il souhaite informer préalablement la population de Pouant sur leurs résultats d'études et sur la faisabilité du projet :

- Proposition non exhaustive des modalités pour cette concertation :
- Réservation de la salle du Conseil en mairie, le mercredi 03/09/2025 de 16h00 à 19h00.
- Distribution d'invitations par courrier postal à l'ensemble de la population de Pouant ? *Et/ou*
- Publication sur le canal Facebook et Intramuros de la mairie.
- Affichage sur les panneaux d'information mairie.

5. Le rapport de la visioconférence du 10 juin 2025, qui a vu la participation de Mme Marianne BELLEVILLE et des maires de la Vienne, est accessible au conseil municipal.

6. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est à disposition du conseil municipal. Il faut retenir l'arrêt de la collecte des textiles, linges et chaussures dans le Pays Loudunais jusqu'à nouvel ordre.

7. Le compte-rendu de la réunion du SIVOS qui a eu lieu le 30 juin 2025 est disponible pour le conseil municipal.
Le 24 juillet 2025, une réunion a été organisée pour discuter de divers travaux de rénovation en menuiserie extérieure destinés aux bâtiments de la maternelle du groupe scolaire Jean Monnet de Monts-sur-Guesnes.

8. Le prochain marché gourmand se tiendra le jeudi 28 août.

9. L'association Richelais Jeunesse Sportive exprime sa gratitude à la municipalité pour son soutien financier lors de l'octroi de ses subventions aux associations sélectionnées par le conseil municipal.

Mr le Maire clôture la séance à 22h15

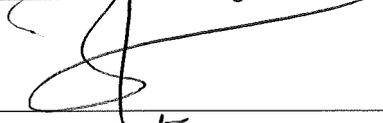
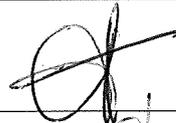
Le Maire
Mr PROUST Jacques



La Secrétaire de séance
Mme BRILLAULT Catherine

ÉTAT DES PRÉSENCES À LA SÉANCE

-
Du Lundi 28 juillet 2025 à 20h

Noms	Prénoms	Signatures
PROUST	Jacques	
POIRIER	Jean-Louis	
BRILLAULT	Catherine	
LECOMTE	Jacques	
AUCHER	Jean-Yves	
BASSEREAU	Christine	
BOUSSEAU	Roch	A donné pouvoir à Mr Brisseau Guy.
BRISSEAU	Guy	
GUIN	Yovan	A donné pouvoir à Mr Proust Jacques.
BONNIN	Vanessa	A donné pouvoir à Mme Bassereau Christine.
LHUILIER	Sylvie	A donné pouvoir à Mme Brillaut Catherine.